

#### L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

Madame La Préfète de la Somme a décidé ce 28/09/21 de lever l'arrêté préfectoral qui imposait le port obligatoire du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur les voies et dans les espaces publics de 16 communes du littoral dont fait partie Woignarue, ainsi qu'Amiens. Cette décision applicable dès ce lundi 4 octobre a été prise en raison de l'évolution favorable du contexte sanitaire dans le département. En effet, dans la Somme, le taux d'incidence s'établissait au 25/09 à 19.8 (nombre de nouveaux cas positifs détectés pour 100 000 habitants sur une période de sept jours) soit sous le premier seuil d'alerte de 50 cas (souvenons-nous du taux de 326 en février 2021).

Cependant, le port du masque reste obligatoire dans certaines situations comme les rassemblements sur la voie publique, dans les files d'attente, les lieux publics clos, à proximité des écoles, collèges, lycées (50m) aux heures d'entrée et de sortie, à proximité (50m) des lieux de culte aux jours et heures des offices.

J'en viens maintenant au registre des affaires communales. Avec l'amélioration de la situation sanitaire, nous pouvons envisager à nouveau la mise en place du repas des aînés, certainement courant novembre. Les élus procéderont prochainement aux invitations, comme à l'accoutumée, directement au domicile des aînés.

Le fonctionnement de l'école Arc en Ciel s'est trouvé altéré quasiment dès les premiers jours de rentrée, avec la fermeture de deux classes, dans le strict respect de la règle de fermeture d'une classe, pour une durée de 7 jours, dès le premier cas confirmé de Covid-19.

L'effectif global de 60 élèves démontre une forme de stabilité (62 en 2020, 69 en 2019) en dépit de la fermeture d'une classe qui a reconditionné l'organisation pédagogique sous 3 et non plus 4 classes.

Afin de se mettre en conformité avec la loi de 2019, l'école « Arc en ciel » arbore en façade l'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, le drapeau européen, la devise de la République. Dans le même registre, le drapeau de la Région des Hauts-de-France figurera dorénavant au fronton de la mairie et des édifices publics lors des cérémonies et célébrations officielles.

Un nouveau contrat de location, renégocié, a été adopté pour le photocopieur de la mairie. De fait, le photocopieur qui se trouvait en mairie a été transféré aux écoles. Un contrat annuel d'entretien et de maintenance de l'installation, au niveau de l'horlogerie de l'église a été souscrit.

J'ajoute que le contrat de Monsieur Nicolas LAVACRY -agent aux services techniques – a été renouvelé pour une durée de 6 mois.

L'entretien des espaces publics y compris le cimetière reste une préoccupation permanente (16 km<sup>2</sup> à entretenir !) Les mesures réglementaires obligatoires, les conditions climatiques élargissent le champ des contraintes. Dans la pratique, cet entretien est assuré par nos employés communaux, et avec le concours d'ADI Somme lorsqu'ils sont sur notre territoire : un seul exemple : plusieurs mètres-cubes de prêle évacués du cimetière début septembre.

Prenez soin de vous et de vos proches .....

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 29 Septembre 2021

**« L'heure de la rentrée a sonné à l'école Arc en ciel »**



**Classe de Mme Suard Sandra (TPS/PS/MS/GS) : 21 élèves**



**Classe de Mme Loger Karine (CP/CE1/CE2) : 20 élèves**



**Classe de Mme Masson Stéphanie (CM1/CM2) : 19 élèves**

## A la rubrique de travaux réalisés

### « et de trois »

La réfection de l'épi dit N° 3 a été menée récemment par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas-champs. Ainsi s'achève le programme prévu sur 2021.



Plan de numérotation des épis – à noter que nous passons de l'épi 0 à 2.

Pour rappel 36 épis sont positionnés sur le territoire communal.

## « Le curage de « courses » ou fossés dans le marais »

Pour l'heure, le curage du fossé le long du chemin dit la chaussée de Woignarue a été effectué sur une portion d'environ 150 mètres également par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas-champs. Ce chemin relie la falaise morte à la digue. Le curage va être mené sur environ 700 mètres. Les travaux entrepris ont pour objectif d'assurer le bon écoulement des eaux de pluie qui avaient tendance à stagner sur le chemin.



## « Une manière d'agrémenter le village »

Des bancs et des supports de jardinières sont venus compléter les aménagements dernièrement opérés dans ce domaine. Leur implantation concerne la place du village, la place du jumelage, le terrain de boules.

Par ailleurs, le fond du terrain de boules a été reprofilé avec l'apport de 10 tonnes de sable 0/6.



« pointe rue Barre Duquesne »



« terrain de boules »

## « Des scènes de *l'envol* – Conte musical - tournées dans le marais »

Ce mardi 28 septembre, Pietro Marcello a tourné des plans de son long métrage **L'envol**, sur une portion de la digue de galets qui avait pris des allures de cimetière marin.

Les décors ont été installés dès le matin. L'après-midi, une quarantaine de personnes réunissant des acteurs \* parmi lesquels Noémie LVOVSKY, Louis GARREL, Raphaël THIÉRY, ainsi que toute l'équipe technique ont évolué sous l'œil attentif du réalisateur italien.

Ce film de fiction « (inspiré du roman **Les voiles écarlates** d'Alexandre Grine) dont l'intrigue se situe dans l'entre-deux-guerres, raconte l'histoire de l'émancipation d'une femme sur vingt ans, entre 1919 et 1939.

Un récit populaire, musical et historique, qui tourne autour du parcours de Juliette, fille d'un vétéran de la Grande Guerre et orpheline de mère ».

Le tournage a débuté depuis août et a eu pour cadre plusieurs lieux de la Picardie Maritime, pour ne citer que St Riquier (dans une ferme), St Valéry (le petit train), Le Hourdel, Long, ....

Ce 28/09, vers 20 heures, le matériel reprenait place dans plusieurs camions ; pour un départ programmé le lendemain à GERBEROY (60) afin d'y tourner les dernières scènes. La sortie du film au cinéma est prévue pour 2022.

\* d'autres acteurs viennent compléter la troupe parmi lesquels Yolande MOREAU.



## Autre expression de la vie communale

### Accidents et/ou incidents simulés .....propices à l'entraînement des Sapeurs-Pompiers locaux

**Un motard accidenté à la girouette d'Hautebut ; une personne bloquée au 1<sup>er</sup> étage de la mairie .....**

Deux évènements non relatés dans la presse locale ..... et pour cause !



Il s'agissait en fait des deux situations d'entraînement mises en œuvre par les Sapeurs-Pompiers locaux lors du dernier exercice en commun.

A savoir qu'une fois par mois (généralement le premier dimanche matin du mois), les Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention communal se retrouvent pour travailler leurs pratiques via des exercices types.

Comme le souligne André DEPOILLY – Chef de Corps : « ces situations travaillées individuellement et collectivement nous permettent d'être en mesure de réaliser les bons gestes, d'acquérir les bonnes pratiques, d'être le plus efficace possible lors des opérations de secours, en bref de coordonner les actions, de lier approche théorique et pratique ».

Et de préciser : « à l'issue de chaque situation travaillée, nous procédons à un débriefing en groupe ». Par ailleurs « pour certains exercices, nous profitons de la présence d'un moniteur de Secourisme dans le cadre de la démarche d'évaluation des compétences ».

## Vie associative

### Le Club de Yoga a repris ses activités.

Yoga Attitude vous propose des cours de Hatha Yoga à la salle des fêtes de Woignarue

Les lundis de 18h30 à 19h45

Venez découvrir une pratique qui harmonise votre corps physique, mental et émotionnel.

Cours adapté à tous, pratique douce, dans le respect du corps et de ses limites ! Pas d'esprit de compétition, nous cultivons la bienveillance.



Cours composé d'une détente assise, travail postural/ respiratoire et relaxation.

Matériel nécessaire : un tapis, un coussin, une couverture, une bouteille d'eau et une tenue confortable.

**Pour plus d'information : Emilie GIGNON - 06 25 70 88 90**

Professeure formée par l'ENPY (École Nationale des Professeurs de Yoga - organisme de formation professionnelle certifié ISQ-OPQF) et membre de la FNPY (Fédération Nationale des Professeurs de Yoga).



## A L'AGENDA communal et des associations



### Communication de L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE WOIGNARUE

L'association des parents d'élèves (APE) organise son assemblée générale  
**ce vendredi 8 octobre à 18 h 30, à la salle de la mairie.**

Nous avons besoin de membres pour pouvoir continuer à exister, c'est le bon moment pour vous faire connaître et ce sera un réel plaisir de vous compter parmi nous.

**Les enfants comptent sur nous, ils comptent sur vous !!**

### Communication de l'association de chasse communale de plaine et de gibier d'eau

L'association de chasse communale de plaine et de gibier d'eau a organisé le samedi 25 septembre, une battue aux renards, sur les terrains communaux et du conservatoire. 6 renards ont été prélevés.

Merci à l'association ACDPM LITTORAL PICARD Sud et son président Logan LAURENT ; merci à M. Fernand SUEUR de Cayeux-sur-Mer pour sa présence avec ses chiens.

Merci à tous (chasseurs et rabatteurs).

**Prochaine battue : le samedi 9 octobre – RDV à 9 h, à la girouette.**

Le Président – Philippe BARBÉ



La commission Gestion du marais invite parallèlement l'ensemble des chasseurs quelle que soit la société (société communale, amicale des propriétaires, chasseurs de gibier d'eau) à participer à cette battue.

# Opération Octobre Rose – une première à Woignarue

La commune organise une manifestation autour de cet évènement le :  
**Dimanche 10 Octobre 2021 matin - dès 9 h 30**, dans le cadre de l'évènement solidaire Octobre Rose, de lutte contre le cancer du sein.

## Au programme :

**9h30** : rassemblement devant la salle Charles LECAT.

**9h45** : marche touristique \* de l'ordre de 5 kms, à travers les rues et les chemins du village, ouverte à toutes et à tous !, avec possibilité de rejoindre le cortège au long du parcours et de se définir un itinéraire simplifié !

\*itinéraire pré-défini : salle des fêtes, chemin de l'angle, chemin allant vers la rue ALIN – rue du Moulin – rue Anthime DEVILLIER ou ancien Chemin de St Valery – rue Barre DUQUESNE – retour à la salle des fêtes.

**10h30** : retour à la salle, suivi de quelques exercices d'étirement proposés par le club de yoga !

**10h45** : aubade de l'harmonie dans la salle des fêtes ou en extérieur.

**11h15** : mot de remerciements

**11h30** : vin d'honneur



## Mois consacré à la lutte contre le cancer du sein

Précision : une urne sera à disposition pour la remise de numéraire lors du parcours et à la salle : les dons récoltés seront reversés au profit de l'association « Agir contre le cancer, basée au Centre Hospitalier d'Abbeville.

*Nous vous attendons nombreux*

*Le port d'un vêtement ou d'un accessoire rose sera le bienvenu.*

## Vente de brioches au profit de L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS

En raison du contexte sanitaire, l'association avait annulé l'an dernier cette manifestation.

Cette année, retour « à la normale ». Pour notre commune, la vente se déroulera le **samedi 16 octobre**, durant la journée, sous la forme du Porte-à-porte.

**La vente sera conditionnée au nombre de brioches disponibles.**

Prix de vente minimum 3 €.

**PS : les personnes souhaitant participer à la vente peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le mardi 12 octobre.**

adapei 80  
Association Départementale des Arrivés et Parents d'enfants Inadaptés

Les Papillons Blancs

53<sup>ème</sup>  
**Opération Brioches**

Opération Brioches

Du 11 au 17  
octobre 2021

Les personnes en situation de handicap mental  
et psychique ont besoin de vous !

1 DON = 1 BRIOCHE  
(de 3€ minimum)

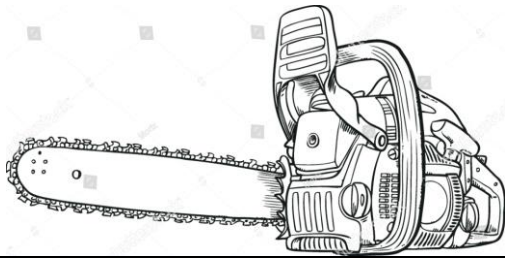
Un don par chèque de minimum 10€ donne droit à un crédit d'impôts (66%)

ADAPEI 80 « Les Papillons Blancs » - 2 rue Claudius Bombarnac - 80440 BOVES  
03 22 45 04 27 - www.adapei80.org - operation.brioches@adapei80.org



## Autour du Bien vivre ensemble

# BRUIT de voisinage



Selon l'arrêté préfectoral en vigueur, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi :**  
de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- **Les samedis :**  
de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- **Les dimanches et jours fériés**  
de 10H00 à 12H00

Pour rappel, **les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.**



**Les déchets dits "verts"** produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers, **il est donc formellement interdit de brûler dans son jardin :**

- Résidus de taille de haies et d'arbustes, d'élagages
- Résidus de petits débroussaillages
- Herbe issue de la tonte des pelouses
- Feuilles mortes

La combustion de ces déchets verts émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. En plus de cet impact sur la santé, le brûlage peut constituer une nuisance pour le voisinage (fumées, odeurs) et un risque d'incendie.


### ... Bon à savoir ...


#### Conteneur mobile pour le tri des déchets - 240 L

Si vous vous trouvez dans la situation où votre conteneur mobile – 240 L – réservé pour le tri des déchets ménagers est détérioré, merci de contacter le secrétariat de mairie - renseignements nécessaires : Nom, Prénom, adresse - afin que nous effectuions dans un premier temps un inventaire global, avant de démarcher auprès des services de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.



## Démarches administratives en mairie

 <p>Logo featuring a blue folder icon on an orange circular background with the text "DEMARCHES ADMINISTRATIVES" below it.</p>	<p>Il est demandé aux nouveaux habitants de Woignarue occupant une habitation en qualité de résidence principale, de se présenter en mairie munie d'une pièce d'identité, afin de remplir les formalités administratives (inscription liste électorale, .....).</p>
---	---

 <p>Publicité avec le slogan "BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE" et l'adresse "www.defense.gouv.fr/jdc".</p>	<h3>Le recensement citoyen obligatoire</h3> <p><b>Le recensement est obligatoire pour tout français dès l'âge de 16 ans, fille ou garçon.</b></p>
--	---

Cette démarche est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics, être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

#### Quand se faire recenser ?

- Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser **entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire.**

Nota : Un jeune de plus de 16 ans et 3 mois qui n'est pas recensé est « **hors la loi** » vis-à-vis du code de service national, sa situation doit donc être « **régularisée** » en se faisant recenser à la mairie.

- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser **dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.**

#### Pièces à fournir :

- . carte nationale d'identité (en cours de validité) ou tout document attestant de la nationalité française
- . livret de famille des parents
- . Communication indispensable d'une adresse mail valide
- . Communication indispensable d'un numéro de téléphone portable

#### Convocation à la Journée d'Appel Défense et Citoyenneté

**Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est de 9 à 12 mois** (selon l'âge du jeune au moment du recensement).

**4 à 6 mois après son recensement en mairie**, le jeune peut suivre son dossier et dialoguer avec le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ de Creil) en créant son compte sur le site « majdc.fr » dans « espace jeunes ».

Le jeune doit faire connaître tout changement de domicile ou de résidence jusqu'à ses 25 ans auprès du CSNJ de Creil même après avoir effectué sa JDC.

*Pour en savoir plus, ne pas hésiter à venir vous renseigner en mairie.*

03 22 20 14 14

- ✓ Vous avez entre **16 et 25 ans**
- ✓ Vous êtes **sans emploi**
- ✓ Ne suivez **ni études ni formations**

La Mission Locale Picardie Maritime vous propose de vous accompagner dans votre projet professionnel et favoriser sa réalisation.

Site internet

QR code

Mission Locale Picardie Maritime

@missionlocale

MLPM TV

Où nous trouver ?

82, rue Saint Gilles  
80100, Abbeville

10, rue Henri Barbusse  
80130 Friville-Escarbotin

## Communication de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

### Collecte de déchets amiantés réservée aux particuliers

La 3<sup>ème</sup> et dernière collecte de déchets amiantés (1) pour 2021, se déroulera **le mercredi 13 octobre 2021**.

Lieu : **déchèterie de Beauchamps de 9h à 11h50**.  
Se munir d'un justificatif de domicile.

(1) : quelques éléments du cahier des charges : uniquement de l'amiante liée (ardoises, dalles vinyl, amiante ciment, tôle fibre). **Les déchets d'amiante floquée seront refusés**. Un maximum **100 kg de déchets (longueur maximale autorisée 2 mètres)** contenant de l'amiante. **Un double ensachage est obligatoire**.

**Pour en savoir plus : contacter la CCVS : 02 27 28 20 87**

La Communauté de Communes des Villes Sœurs souhaite finaliser son recrutement d'animateurs(trices) pour les vacances d'automne, du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021

**OFFRE D'EMPLOI**

**Animateur(trice) diplômé(e) BAFA ou équivalent**

**Pour nos accueils de loisirs (ALSH)**

**Plusieurs postes à pourvoir sur Gamaches, Mers-les-Bains et Le Tréport !**

**Pour les vacances d'automne : du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021**

villes sœurs  
villes-soeurs.fr

**Pour en savoir plus, contacter sans tarder le service Enfance jeunesse de la CCVS – 02 27 28 05 96**



Afin d'agrémenter le bulletin municipal, les associations sont invitées à faire remonter leurs informations, à l'idéal pour le 20 du mois, au secrétariat de mairie ou via [mairiewoignarue@orange.fr](mailto:mairiewoignarue@orange.fr)

De même, les colonnes du bulletin sont ouvertes aux articles ou photos relatant l'histoire du village au travers de son patrimoine, ses activités d'antan, ses habitants ; la présentation de spécificités locales ou régionales, des astuces et tours de mains

## Une recette toujours de saison !!

### Tarte aux prunes pour 6 à 8 personnes

#### Ingrédients

1 pâte sablée

Fruit : 1 kg de prunes : mirabelles ou quetsches

#### Pour la préparation :

100 ml ou 150 ml de sucre suivant l'acidité des fruits

200 ml de crème fraîche

3 œufs entiers battus en omelette

5 ml de vanille liquide ou 2 sachets de sucre vanillé

#### Préparation :

.Ouvrir les prunes en deux et les dénoyauter

.Beurrer la tourtière et la fariner

.Placer la pâte sablée dans la tourtière

.Mettre en place les fruits (face dénoyautée vers le dessus)

.Confectionner la préparation ci-dessus dans un saladier

.La verser sur les prunes

.Enfournez dans un four préchauffé à 220 °C (thermostat 7/8) durant 40 minutes

.Laissez refroidir avant dégustation.



### À l'Etat civil :

Naissance : DANNE Gabin

né à Dieppe

le 6 septembre 2021

Mariage : LAVILLE Mathieu et FILLION Marie

le 18 septembre 2021

#### Décès :

Madame CAPRON Ginette née BOUTARD (85 ans)

le août 2021

M. BOSTYN Jean-Claude (77 ans) à Amiens

le 12 septembre 2021

Toutes nos condoléances aux familles des défunts.

### Le secrétariat de mairie est à votre disposition :

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : [mairiewoignarue@orange.fr](mailto:mairiewoignarue@orange.fr)

. Lundi – Mardi – Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

. Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

### Pour suivre en parallèle l'activité communale :

Sur le site internet : <https://www.brenetlolo.wixsite.com/mairie-woignarue.fr>

Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>